

Vœu déposé par Cedric Villani soumis au conseil d'arrondissement du 14<sup>e</sup> du 21 septembre 2020

« Chers collègues de la majorité et de l'opposition, chères concitoyennes et chers concitoyens du 14<sup>e</sup>,

Notre arrondissement est confronté à des problèmes de nuisances sonores. En plusieurs endroits, des groupes de jeunes gens y occupent l'espace public, créant des nuisances importantes jusque tard dans la nuit, voire le petit matin. Bien des habitants du 14<sup>e</sup> m'ont pris à partie pour déplorer cet état de fait et l'impact sur leur sommeil et leur santé.

J'ai eu l'occasion d'échanger avec plusieurs de ces groupes de jeunes gens, que ce soit à la Porte de Vanves, à la porte d'Orléans, au Moulin de la Vierge ou au bas de l'avenue René Coty, ainsi qu'avec les équipes de prévention, dont je salue le travail remarquable.

Sans nier les torts qui leur sont reprochés, ces groupes déplorent qu'aucun lieu ne leur soit accessible afin de pouvoir se retrouver sans causer de nuisances de voisinage.

Aujourd'hui, devant cette assemblée, j'émets le vœu que soient créés des lieux accessibles et gérés par les jeunes de ces quartiers constitués en associations, afin de respecter les impératifs réglementaires de sécurité liés à la gestion de ce type d'établissements, et afin d'apporter une alternative constructive à ces problèmes quotidiens.

La Municipalité se doit d'aider ces jeunes à se constituer en association afin de créer et de gérer ces lieux, à l'image de maisons de la jeunesse et de la culture (MJC), comme celle qui était autrefois située avenue de la Porte de Vanves. »